

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN.

Présents : Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Ghislaine ERNST, Laurence LASSOUQUE, Virginie BALDIT, Sophie LALOUM, Christine OLLIVIER, Frédérique MAZZERBO, Laurence PORTANELLY, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Messieurs Michel BOURGOGNE, Gérard MARIGNANE, Georges REVERTE, Fikry MALARD.

Etaient représentées :

Madame BARDY Valérie a donné pouvoir à Monsieur Gérard MARIGNANE

Madame Monique DEGRANDI a donné pouvoir à Monsieur Antoine VERAN

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 15/ Votants : 17.

Rapporteur : Monsieur Antoine VERAN

9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2026

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Mr le Président doit, chaque année, présenter au conseil d'administration un « *rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les évolutions des dépenses et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Les orientations générales du C.C.A.S, pour son projet de budget primitif 2026, sont définies dans le rapport ci-joint, constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2026 du CCAS.

AR Prefecture

006-260601331-20260414-DELIB9_14042026-DE
Reçu le 15/04/2026

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif du C.C.A.S sur la base du rapport annexé.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S de Levens pour l'exercice 2026.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président du CCAS
Antoine VERAN

